

Retour technique



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU



Mise en œuvre d'une opération collective sur la Communauté de Communes Terres Toulouses – Partie 2 : Phase terrain et bilan de l'opération

Document rédigé par : Émilie BELON
Relecture : Madeline FUSS (CCTT)

17 décembre 2020

17 avenue Siffert · 25000 BESANÇON · Tél 03 81 83 58 23 · Fax 03 81 83 15 63
ascomade@ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE    ascomade.org

A. Contexte	2
B. Le déploiement de l'opération collective	2
1. Lancement	2
2. Comité de pilotage et suivi de l'opération collective	3
C. Bilan.....	3
1. État d'avancement	3
2. Exemples de mises en conformité	5
3. Préconisations	5
D. Documents de travail	6

A. Contexte

Pour faire suite à la 1ère partie du retour technique, portant sur l'étude préalable à l'opération collective de la Communauté de Communes Terres Toulouises (CCTT), nous vous présenterons ici le déploiement de cette opération, ainsi qu'un premier bilan réalisé au bout de 3 ans.

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'opération collective est estimé à environ 50-55 k€/an, comprenant les frais d'accompagnement (frais de bureau, déplacements). Le taux d'aide accordé au moment du lancement de l'opération en 2017 était de 80% dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention de l'agence. Pour plus de précisions sur les conditions actuelles d'aides du 11^{ème} programme, se renseigner directement auprès de [l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#) (AERM)

A titre d'exemples, voici des travaux* pour lesquels les entreprises peuvent être financées sur le bassin Rhin-Meuse, dans le cadre de la lutte contre les pollutions des activités économiques (hors agricoles) :

- La création d'une aire de lavage de véhicules et le traitement de ses eaux usées
- L'acquisition d'un dispositif de prétraitement des eaux de lavage des outils de peinture
- La création ou l'amélioration d'une aire pour le stockage de véhicules à risque de pollution avec traitement des effluents et infiltration
- Le remplacement de machines utilisant du perchloroéthylène
- La mise en place d'un dispositif de rétention des eaux d'extinction
- L'amélioration du traitement des boues

*Les exemples cités ci-dessus n'ont pas tous été réalisés sur le territoire de la CCTT, mais sont donnés à titre indicatif et issus du bilan des aides accordées par l'AERM.

Il convient de s'adresser à l'Agence de l'eau avant toute demande de travaux ou commande de matériel pour évaluer les possibilités de financement.

B. Le déploiement de l'opération collective

1. Lancement

Après la phase d'étude préalable, qui a permis de prioriser les entreprises pour la mise en conformité, l'opération collective a été lancée officiellement en 2018. Un courrier a été envoyé à chaque entreprise identifiée, rappelant la démarche et précisant la nécessité de prendre rendez-vous sur place pour réaliser l'autorisation de déversement.

Les cantines (même sans cuisine sur place) ont été ajoutées à la liste des entreprises ciblées, suite au constat de l'absence de bac dégraisseur. En effet, sans prétraitement, les effluents issus des cantines peuvent générer des dysfonctionnements hydrauliques dans les réseaux, dus à la formation de bouchons de graisses.

En 2018, le CNIDEP (Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises) et le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) ont réalisés quelques pré-diagnostic, dans le cadre de cette opération collective.

Pour faciliter le suivi de la démarche, il a été décidé de lancer un métier tous les 2 mois, en commençant par le secteur peinture, suivi des métiers de bouche, du secteur du fret et de l'automobile, pour les secteurs prioritaires. Un des derniers secteurs lancés en 2020 est celui de la santé.

2. Comité de pilotage et suivi de l'opération collective

Afin d'assurer le suivi de l'opération collective, un comité de pilotage se réunit 2 fois par an : en début d'année pour faire le bilan de l'année précédente puis en milieu d'année pour faire le point sur l'état d'avancement de l'année en cours. Il réunit plusieurs partenaires : l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le CNIDEP, le CNPA, la Chambre d'agriculture, les fédérations du bâtiment et des transports routiers.

En interne, un outil informatique (développé par Ypresia) est utilisé pour suivre et mettre à jour les données des entreprises, entre autres :

- La conformité et l'exutoire des rejets
- L'existence d'une autorisation de déversement signée et valide,
- Le suivi des entretiens des prétraitements
- Un historique des échanges avec la CCTT
- Le suivi des demandes de subventions

Cet outil nécessiterait certaines améliorations, notamment sur l'édition de bilans et l'envoi de relances automatiques.

C. Bilan

1. État d'avancement

Après 3 ans d'opération collective, près de 90% des pré-diagnostic ont été réalisés, 189 autorisations de déversement sont en vigueur à ce jour et une cinquantaine de mises en conformité sont en cours.

Activité/Métier	Nb d'établissements > 0 salarié	Nb de pré-diagnostic au total	Avancement des pré-diagnostic
Peinture, menuiserie, métallerie	14	12	86 %
Métiers de bouche et cantines	103	100	97 %
Transports & TP	45	43	96 %
Automobile	51+32	51+27	100 % + 84 %
Services techniques	42	41	98 %
Imprimeries	13	11	85 %
Supermarchés, prisons	13	13	100 %
Métiers du déchet	20	15	75 %
Métiers de la santé*	19	7	37 %
Métiers du bois*	13	8	62 %
Brasserie, vinification*	8	2	25 %
Autres métiers*	13	8	62 %
TOTAL pré-diagnostic	354 (+32)	311 (+27)	88 %

Tableau 1 – Bilan des pré-diagnostic réalisés au 21/08/2020

** pré-diagnostic en cours

Activité / métier	Nb d'établissements > 0 salarié	Nb d'autorisations en vigueur
Peinture, menuiserie, métallerie	14	11
Métiers de bouche et cantines	103	85
Transports & TP	45	23
Automobile	51 + 32	38 + 10
Services techniques	42	7
Imprimeries	13	3
Supermarchés, prisons	13	5
Métiers du déchet	20	3
Métiers de la santé	19	0
Métiers du bois	13	2
Brasserie, vinification	8	0
Autres métiers	13	2
TOTAL autorisations	386	189

Tableau 2 – Bilan des autorisations en vigueur au 21/08/2020

Activité / métier	Nb d'établissements non conformes actuellement	Mises en conformité achevée	Mises en conformité en cours
Peinture, menuiserie, métallerie	6	3	2
Métiers de bouche et cantines	29	4	20
Transports & TP	9	7	6
Automobile	16	7	11
Services techniques	5	2	5
Imprimeries	2	0	1
Supermarchés, prisons	2	1	2
Métiers du déchet	3	2	2
Métiers de la santé	0	0	0
Métiers du bois	0	0	0
Brasserie, vinification	0	0	0
Autres métiers	3	1	1
TOTAL mises en conformité	75	27	50

Tableau 3 – Bilan des mises en conformité au 21/08/2020

Suite aux mesures sanitaires liées au Covid-19, les visites auprès des entreprises ont été suspendues entre mars et juin 2020. Pour faire face à ce retard, la collectivité envisage de solliciter l'Agence de l'Eau pour une prolongation de l'opération et de son financement sur l'année 2021.

Cependant, les impacts financiers de cette crise sanitaire ont mis un frein important aux investissements au sein des entreprises, notamment dans les métiers de bouche, ce qui entraînera certainement des délais plus longs de mises en conformité.

2. Exemples de mises en conformité

Dans le cadre de son opération collective, la communauté de communes Terres Toulaises accompagne par exemple (liste non exhaustive) :

- La mise aux normes des aires de réparation de véhicules,
- La création d'aires de lavage de véhicules,
- L'acquisition de matériel pour le nettoyage des outils de peinture et le traitement des eaux de lavage
- L'installation de bacs dégraisseurs, dans les cantines et restaurants, afin d'éviter la formation de bouchons de graisses et des dysfonctionnements des réseaux

Les systèmes de traitement généralement installés sur les aires de réparation et de lavage de véhicules sont des séparateurs d'hydrocarbures. À ce sujet, un [retour technique en vidéo](#) qui présente le cas d'une station de lavage automobile, est à retrouver sur le site de l'ASCOMADE.

3. Préconisations

La bonne connaissance des substances utilisées par les différents corps de métier, ainsi que des prétraitements existants et des risques de pollution associés, est primordiale pour la réalisation des pré-diagnostic.

Prendre le temps d'observer le fonctionnement de l'entreprise, instaurer un dialogue constructif en faisant remonter les bonnes pratiques déjà mises en place en matière de lutte contre la pollution, facilitent également le bon déroulement des enquêtes.

De plus, il est important de relancer très régulièrement les entreprises en adoptant un discours orienté davantage vers l'accompagnement et les possibilités de financement, plutôt que vers le seul contrôle réglementaire.

Si besoin, une réunion d'information et de démonstration de matériel peut être organisée, en partenariat avec les fédérations professionnelles pour inciter à la mise en conformité des équipements.

En amont, il faut également que l'opération collective bénéficie du soutien des élus locaux, et qu'elle s'ancre dans une démarche commune avec les autres services de la collectivité. En effet, les informations fournies par les services de gestion des déchets ou encore de développement économique sont des éléments qui faciliteront le déploiement de l'opération.

Enfin, il faut tenir compte du temps important à consacrer à la recherche des coordonnées des entreprises ; difficiles d'accès sans un éventuel partenariat avec les chambres consulaires.

D. Documents de travail

Ce schéma reprend les étapes réalisées et les outils utilisés par la Communauté de Communes Terres Toulaises. Vous pouvez accéder aux documents en cliquant sur les liens.

É
T
A
P
E
S

Priorisation des secteurs d'activités à enquêter

Prise de contacts avec les entreprises identifiées

Visites de terrain (Pré-diagnostics)

O
U
T
I
L
S

Documentation réalisée en interne

Repérage des ZAC, ZI

Bilan de l'historique des pollutions

Bilan des campagnes RSDE STEU

[Questionnaire d'enquête sur les rejets d'activités](#)

Fiche métier selon activité
([ex.1 : peinture](#))

Fiche métier selon activité
([ex.2 : transport](#))

Compte-rendu de visite
([modèle 1](#))

Compte-rendu de visite
([modèle 2](#))

Outils en ligne

[Éléments de cadrage AERM](#)

[État des lieux des masses d'eau](#)

[Matrice Activités-Polluants](#)

[Base SIRENE](#)

[Outil EGIDA du CNIDEP](#)